Fermeture des STM Louvre et Boétie

Jeudi 13 janvier 2011

Mesures d'accompagnement

Quelques avancées

Mercredi 12 janvier 2011, les organisations syndicales étaient réunies pour la seconde fois en plénière afin de discuter des mesures d'accompagnement suite à la fermeture des STM Louvre et Boétie.

LES MESURES FINANCIERES

	Version sans accord	version avec accord suite plénière du 12/01	Commentaires CFDT
Réorientation vers poste de facteurs, collecteurs,	1000€ si départ dans le courant du 1er semestre 2011 500€ si départ dans le courant du 2ème semestre 2011	5000€ si départ dans le courant du 1er semestre 2011 2500€ si départ dans le courant du 2ème semestre 2011 rétroactivité au 1er septembre 2010	Une fois de plus les sommes maximales sont en faveur des métiers de facteurs et de collecteurs alors qu'on sait que rares sont les agents des STM qui postuleront pour ce type de poste. La rétroactivité au 1er septembre 2010 était une demande CFDT. Pour nous, il était important que les agents qui avaient anticipé la démarche ne soient pas pénalisés
Réorientation vers un poste d'agent de tri en PDC, de Guichetier, de colis ou autre PIC	1000€ si départ dans le courant du 1er semestre 2011 500€ si départ dans le courant du 2ème semestre 2011	3000€ si départ dans le courant du 1er semestre 2011 1500€ si départ dans le courant du 2ème semestre 2011 rétroactivité au 1er septembre 2010	La CFDT a demandé 4000€ pour une réorientation vers une autre PIC au titre de la pénibilité du métier en PIC mais aussi de la sortie du périmètre de la DOTC Paris Nord . La rétroactivité au 1er septembre 2010 était une demande CFDT. Pour nous, il était important que les agents qui avaient anticipé la démarche ne soient pas pénalisés.
Réorientation vers la Pic de Gonesse	1500€ si départ dans le courant du 1er semestre 2011 500€ si départ dans le courant du 2ème semestre 2011 Cumulable avec les 1500€ de l'accord du 28/07/2010	1500€ si départ dans le courant du 1er semestre 2011 500€ si départ dans le courant du 2ème semestre 2011 Cumulable avec les 1500€ de l'accord du 28/07/2010	
Allongement du trajet aller ou retour domicile / travail	**Plus long de 10 à 15' 300€** **Plus long de 15 à 30' 700€** **Plus long de 30 à 45' 1500€** **Plus long de 45' et plus 2500€**		

Syndicat CFDT SF3C
64 rue de Saintonge
72003 Paris
☎01.40.29.82.00
Email : contact@cfdstsf3c.org

Maintien des Heures de nuit pour tout agent volontaire pour un poste en jour	**Maintien des heures 18 mois à 100% et 6 mois à 50% cumulables avec les 2500€ de la prime de passage de nuit en jour**	**Maintien des heures 18 mois à 100% et 6 mois à 50% cumulables avec les 2500€ de la prime de passage de nuit en jour**	**La CFDT dans sa déclaration préalable de décembre 2010 a fait remarquer la non application du BRH de 2002 dans son ensemble. Aujourd'hui, c'est rectifié**

LES POSTES D'AGENT DE TRI EN PDC

Des postes d'agent de tri en PDC seront proposés aux agents de 55 ans et plus avec une garantie qu'il n'y ait aucune activité de distribution d'objets ordinaires ou d'objets signalés.

Pour la CFDT : Il était important que les postes proposés en PDC soient bien des postes « d'agent de tri » et uniquement « d'agent de tri ». Connaissant les problèmes récurrents de personnels en PDC, beaucoup de chefs d'établissement étaient bien tentés d'utiliser les futurs agents des STM comme variable d'ajustement sur les piétonnes. Or, aujourd'hui l'engagement est pris et sera porté dans le projet d'accord. Mieux, l'engagement sera porté par l'ensemble des différents responsables (DOTC, PIC, PDC). La CFDT a demandé que les patrons de PDC s'engagent devant les agents des STM tant physiquement que par écrit. De même, certains nous avaient interpellé nous disant être intéressés par ces postes mais ne pouvant pas postuler car dans une tranche d'âge de 50 à 55 ans. Lors de la plénière du 12 janvier 2011, la CFDT a demandé que l'on ouvre ces postes à l'ensemble des agents des STM en mettant toutefois un ordre de priorité :

- **En premier les agents de 55 ans et plus**
- **Si tous les postes ne sont pas comblés qu'on les propose aux agents de 50 à 55 ans**
- **Et s'il reste des places, qu'on élargisse le recrutement à l'ensemble des agents des STM**

LE CALENDRIER DE TRANSFERT DU TG3 VERS LES PDC

- Janvier : 1000 plis par arrondissement basculés sur P21 et P43
- Février : Bascule de P18 en début de mois et de P19 en milieu de mois. P17 passera en tri simplifié
- Avril : Début de la bascule de P08 qui devrait s'effectuer par étape
- Juin : le 6/06 bascule de P09
- Juillet : bascule de P17

Reste à déterminer :

- La date de bascule des autres plis de P21 et P43
- La date de bascule de P10
- La date des différentes étapes pour P08

En conclusion : Si l'on peut noter quelques avancées, on ne peut pour autant se satisfaire de l'effet dégressif des primes. Pour la CFDT, La Poste doit rallonger son calendrier afin de ne pas vous pénaliser. De même, les postes en PDC doivent être ouverts à tous mais par ordre de priorité des seniors vers les plus jeunes. Quant à P08, la PDC est dans l'incapacité d'absorber la totalité des activités actuellement traités par le STM Boétïe. Pour la CFDT, le maintien d'une petite équipe en nuit est plus que justifiée et il serait grand temps que la DOTC le reconnaisse. La prochaine plénière est programmée le 19/01. Comme d'habitude, nous ne manquerons pas de vous tenir informés des éventuelles avancées…

Avec vous, pour vous, la CFDT

Syndicat CFDT SF3C
64 rue de Saintonge
72003 Paris
☎01.40.29.82.00
Email : contact@cfdstsf3c.org